

Ce document est à compléter pour toute réservation de 4 vacanciers et plus.
Ce document a valeur de convention de partenariat, il est donc à signer et conserver par les 2 parties

Vos coordonnées :

Raison sociale :

Nom & Prénom du contact :

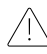
Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. structure : Tél. portable :

Mail :

Dossier d'inscription :

 A compter de la date d'envoi par « Les 1000 & UN Loisirs » vous disposez d'un délai de 2 semaines pour le compléter. Merci de respecter ce délai afin de conserver des conditions optimales de traitement.

Nous souhaitons recevoir le dossier d'inscription par :

Mail* :@.....
(pour remplir le dossier d'inscription de manière numérique, le logiciel Word est obligatoire)

Courrier postal :

◆ Qualité et coordonnées de la personne à qui envoyer le dossier d'inscription :

.....
.....

La confirmation d'inscription :

Elle sera envoyée par « Les 1000 & UN Loisirs » après validation du dossier d'inscription.

Nous souhaitons recevoir la confirmation d'inscription par :

Mail* :@.....

Courrier postal :

◆ Qualité et coordonnées de la personne à qui envoyer le dossier d'inscription :

.....
.....

Envoyer un duplicata à la famille par courrier : nous fournir un fichier Excel avec le présent document indiquant les adresses postales et mails

CONTACTS :

03 20 54 91 35 / contact@les1000etunloisirs.fr
46, rue de la Gare 59930 WEZ-MACQUART



La convocation :

Elle sera envoyée par « Les 1000 & UN Loisirs » uniquement si réception et validation complète des dossiers d'inscription.

Nous souhaitons recevoir la convocation d'inscription par :

Mail* :@.....

Courrier postal :

◆ Qualité et coordonnées de la personne à qui envoyer le dossier d'inscription :

.....
.....

Envoyer un duplicata à la famille par courrier : nous fournir un fichier Excel avec le présent document indiquant les adresses postales et mails

Facture :

Un 1^{er} acompte sera demandé par « Les 1000 & UN Loisirs » dès la confirmation des inscriptions.

Nous souhaitons recevoir la facture par :

Mail :@.....

Courrier postal :

◆ Qualité et coordonnées du payeur à qui envoyer les éléments de facturation :

.....
.....

Assurance annulation (facultative) uniquement pour les séjours :

Par vacancier : 3,93 % du prix du séjour + 6,50 € de frais d'enregistrement (Cf. conditions générales de vente)

Cochez la case de votre choix :

Souscris l'assurance annulation

Ne souscris pas l'assurance annulation

L'assurance annulation doit être souscrite en même temps que le séjour et son prix sera ajouté au montant du prix du séjour au moment de la confirmation d'inscription.

Attention : Si aucune des cases n'est cochée l'assurance annulation sera considérée comme non souscrite.

Paraphe (vos initiales)

Contact avec la famille :

1. Si la famille nous contacte directement, quel élément pouvons-nous leur communiquer ?

- Destination et coordonnées du séjour (adresse, numéro de la permanence, blog...)
- Horaires de départ et de retour
- Coût du séjour
- Ne donner aucune information, renvoyer vers la structure

2. Quelle relation peut avoir l'équipe vis-à-vis des familles ?

- Les équipes peuvent appeler les familles pour donner des nouvelles du vacancier
- Les équipes peuvent appeler les familles pour demander des informations complémentaires sur le vacancier
- Les équipes peuvent laisser la famille parler avec le vacancier au téléphone (toujours sur écoute)
- Aucun contact avec les familles, renvoyer vers la structure

En cas d'urgence ou problème pendant le séjour :

- Contact prioritaire auprès de votre structure : n°
- Contact auprès de la famille : n°
- Autre (préciser ou joindre un document annexe) :

Les bilans pédagogiques et sanitaires après le séjour :

- Peuvent être remis dans la valise de chaque vacancier
- Doivent être centralisés et envoyés directement à votre structure après le séjour
- Autre (préciser ou joindre un document annexe) :

Paraphe (vos initiales)

Liste des vacanciers et activité(s) choisie(s) :

N° Vac (réservé à l'asso)	Codification N-1 (réservé à l'asso)	NOM	Prénom	Date de naissance	N° activité	Mobilité	Soins (pendant le séjour, autre que le traitement habituel)
						<input type="checkbox"/> Fauteuil permanent <input type="checkbox"/> Fauteuil de confort <input type="checkbox"/> Déambulateur	<input type="checkbox"/> Infirmiers <input type="checkbox"/> Kinésithérapie
						<input type="checkbox"/> Fauteuil permanent <input type="checkbox"/> Fauteuil de confort <input type="checkbox"/> Déambulateur	<input type="checkbox"/> Infirmiers <input type="checkbox"/> Kinésithérapie
						<input type="checkbox"/> Fauteuil permanent <input type="checkbox"/> Fauteuil de confort <input type="checkbox"/> Déambulateur	<input type="checkbox"/> Infirmiers <input type="checkbox"/> Kinésithérapie
						<input type="checkbox"/> Fauteuil permanent <input type="checkbox"/> Fauteuil de confort <input type="checkbox"/> Déambulateur	<input type="checkbox"/> Infirmiers <input type="checkbox"/> Kinésithérapie
						<input type="checkbox"/> Fauteuil permanent <input type="checkbox"/> Fauteuil de confort <input type="checkbox"/> Déambulateur	<input type="checkbox"/> Infirmiers <input type="checkbox"/> Kinésithérapie
						<input type="checkbox"/> Fauteuil permanent <input type="checkbox"/> Fauteuil de confort <input type="checkbox"/> Déambulateur	<input type="checkbox"/> Infirmiers <input type="checkbox"/> Kinésithérapie
						<input type="checkbox"/> Fauteuil permanent <input type="checkbox"/> Fauteuil de confort <input type="checkbox"/> Déambulateur	<input type="checkbox"/> Infirmiers <input type="checkbox"/> Kinésithérapie
						<input type="checkbox"/> Fauteuil permanent <input type="checkbox"/> Fauteuil de confort <input type="checkbox"/> Déambulateur	<input type="checkbox"/> Infirmiers <input type="checkbox"/> Kinésithérapie
						<input type="checkbox"/> Fauteuil permanent <input type="checkbox"/> Fauteuil de confort <input type="checkbox"/> Déambulateur	<input type="checkbox"/> Infirmiers <input type="checkbox"/> Kinésithérapie
						<input type="checkbox"/> Fauteuil permanent <input type="checkbox"/> Fauteuil de confort <input type="checkbox"/> Déambulateur	<input type="checkbox"/> Infirmiers <input type="checkbox"/> Kinésithérapie
						<input type="checkbox"/> Fauteuil permanent <input type="checkbox"/> Fauteuil de confort <input type="checkbox"/> Déambulateur	<input type="checkbox"/> Infirmiers <input type="checkbox"/> Kinésithérapie
						<input type="checkbox"/> Fauteuil permanent <input type="checkbox"/> Fauteuil de confort <input type="checkbox"/> Déambulateur	<input type="checkbox"/> Infirmiers <input type="checkbox"/> Kinésithérapie

Paraphe (vos initiales)

L'inscripteur :

- ✓ **Nous déclarons avoir lu et approuvé les conditions générales d'inscription, d'annulation, de vente et de déroulement des séjours adaptés** proposées par *Les 1000 & UN Loisirs* ;
- ✓ **Avoir lu et approuvé la Charte d'accueil Covid-19 ainsi que les Conditions Particulières de vente liées aux contexte sanitaire et à la Covid-19 ci-jointes**
- ✓ **Nous attestons que les renseignements portés sur ce bulletin de réservation et qui le seront sur le dossier d'inscription sont exacts et complets.** *Les 1000 & UN Loisirs* ne sera nullement incriminé pour des faits ou éléments n'ayant pas été annotés dans ces documents ;
- ✓ **Nous nous engageons à informer Les 1000 & UN Loisirs de tout changement** intervenant avant le départ (notamment : comportement ; situation administrative ; traitement) ;
- ✓ **Nous notons :**
 - **qu'un dossier d'inscription (ou fiche d'inscription) par vacancier sera envoyé(e) dans les plus brefs délais à réception, par « Les 1000 & UN Loisirs », de ce bulletin de réservation et de la convention de partenariat dûment complétés et signés ;**
 - **qu'aucun acompte n'est à joindre avec le présent bulletin de réservation ;**
 - **que l'inscription ne pourra être considérée comme ferme et définitive que lorsque le dossier d'inscription complet (ou fiche d'inscription) aura été validé(e) par nos soins.**

À : Date :

Signature + cachet du demandeur	Signature + cachet de l'organisateur

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2022

Les conditions d'exercice relatives à l'organisation et à la vente de nos séjours sont fixées par la Loi n° 92-645 du 13 juillet 1992, le décret n° 94-490 du 15 juin 1994 (articles 95 à 103). Ces textes sont consultables sur notre site Internet ou envoyés sur simple demande. Les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours sont définies par le Code du Tourisme. Le fait de s'inscrire à l'un de nos séjours implique l'acceptation complète et sans réserve de nos conditions générales et particulières de vente.

ADHÉSION

Nos activités sont réservées aux seuls adhérents usagers de notre association à jour de leur cotisation. Cette cotisation est redevable dès la réservation de la première activité et est valable pour l'année civile en cours. Elle n'est pas remboursée en cas d'annulation. Cotisation 2022 : 10 euros par famille ou service de tutelle / 30 euros par structure collective ou institutionnel. Le montant de la cotisation est automatiquement ajouté au tarif de la première activité réalisée au cours de l'année civile.

TARIFS

Nos tarifs, nets de taxe (TVA non applicable selon l'article 293B du code général des impôts), comprennent :

Week-end et séjour uniquement :

Les frais de voyage aller-retour tel que mentionné dans le descriptif de l'activité * ; transports durant le week-end ou le séjour ; l'hébergement (draps et couvertures fournies) ; la taxe de séjour ; la pension complète (le lavage du linge personnel n'est pas garantie pour les séjours de moins de 10 jours ; il n'est pas prévu pour les week-ends) ; les changes complets de jour et de nuit pendant la durée du week-end ou du séjour (si nécessaire).

*Au départ/retour des villes mentionnées dans le descriptif de l'activité. Dans le cas d'un convoi particulier engendrant un surcoût, un devis vous indiquera le montant complémentaire à régler.

Pour toutes nos activités : les activités et loisirs réalisés ; les frais d'encadrement pédagogique, sanitaire et technique ; les assurances obligatoires ; les frais de dossier

Nos tarifs ne comprennent pas : l'adhésion annuelle à notre association, les achats personnels (argent de poche), les frais médicaux avancés pour le vacancier, l'assurance-annulation facultative et le surcoût éventuel d'un voyage particulier.

Les prix figurant dans ce catalogue peuvent être soumis à variation à la hausse en fonction des variations du taux de change, du coût des transports, des taxes afférentes aux prestations offertes. De même, si des augmentations actuellement imprévisibles devaient modifier les conditions économiques de réalisation des séjours entre la conception de cette brochure et le jour du départ, nous serions contraints de remanier les prix présentés dans cette brochure. Le niveau d'autonomie fixant le tarif de la prestation sera déterminé par Les 1000 & UN Loisirs après validation du dossier d'inscription.

MODIFICATION DU PROGRAMME D'ACTIVITÉS PAR L'ORGANISATEUR

Les 1000 & UN Loisirs se réserve le droit, si les circonstances l'exigent (conditions climatiques, contraintes locales imprévues, raisons de sécurité ou capacité des participants), de modifier à tout moment le programme d'activités de chaque séjour/week-end/journée récréative mentionné à titre indicatif et non contractuel dans ce catalogue.

MODIFICATION, ANNULATION OU INTERRUPTION DE SÉJOUR PAR L'ORGANISATEUR

Les 1000 & UN Loisirs peut être amenée à changer le lieu de destination du séjour ou le type d'hébergement en raison de la carence du prestataire initialement prévu ou pour des raisons de force majeure. Dans ce cas, nous recherchons toujours avec les inscrivés concernés une solution de remplacement. Si celle-ci ne peut convenir, les acomptes versés sont intégralement remboursés sans que l'inscrivé puisse prétendre à des dommages et intérêts.

Les 1000 & UN Loisirs se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, en cas de force majeure ou en cas d'insuffisance du nombre de participants d'annuler un séjour. Dans ce cas, nous recherchons toujours avec les familles/inscrivés concernés une solution de remplacement. Si celle-ci ne peut convenir, les acomptes versés sont intégralement remboursés sans que l'inscrivé ne puisse prétendre à des dommages et intérêts.

Si les circonstances l'exigent ou en cas de force majeure, Les 1000 & UN Loisirs se réserve le droit d'interrompre le séjour et d'organiser un retour anticipé collectif. Dans ce cas, nous proposons de ne facturer que les jours réellement effectués sans que l'inscrivé ne puisse prétendre à des dommages et intérêts.

MODES DE RÈGLEMENT

Les modes de règlements acceptés sont : chèque bancaire ou postal à l'ordre des « 1000 & UN Loisirs », virement bancaire, prélèvement automatique (service gratuit sur demande), chèques vacances ANCV. Nous déclinons toute responsabilité lors de l'expédition de vos chèques ou chèques vacances par voie postale.

Les 1000 & UN Loisirs est conventionnée auprès de certaines CAF. Si vous souhaitez faire valoir des aides CAF, nous vous remercions de vérifier auprès de nos services l'éligibilité de vos droits.

Une attestation de séjour est disponible sur simple demande afin de solliciter des aides financières de votre CE, mairies ou autres.

À défaut de paiement à l'échéance, Les 1000 & UN Loisirs sera en mesure d'appliquer des intérêts de retard aux professionnels au taux légal en vigueur majoré d'une indemnité forfaitaire de 40 € net de taxe.

ANNULATION DE L'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit se faire par écrit.

Nous mettons alors en place une procédure de remboursement si des acomptes ont été versés. Cependant des frais auront déjà été engagés par notre association, c'est pourquoi une retenue sur le prix de l'activité sera effectuée :

- **Pour les activités de loisirs (journées récréatives, week-ends...) :**
Retenue effectuée en cas de désistement : intégralité du prix de l'activité

- **Pour les séjours de vacances :**

Retenue effectuée en cas de désistement :

- plus de 45 avant le départ	250 euros de frais administratif
- entre 45 et 21 jours avant le départ	500 euros de frais administratif
- entre 20 et 10 jours avant le départ	80% du prix du séjour
- moins de 10 jours avant le départ ou absence au départ	intégralité du prix du séjour

ATTENTION :

- afin d'anticiper les désistements liés à une raison médicale, prévoir de souscrire une assurance annulation (le contexte pandémique n'entre pas dans le champ des garanties) ;
- aucun remboursement ne sera consenti si le vacancier quitte le centre avant la fin du séjour, quel que soit le motif ;
- la cotisation d'adhésion n'est jamais remboursable ;

ASSURANCE ANNULATION (OPTION FACULTATIVE PROPOSÉE UNIQUEMENT POUR LES SÉJOURS DE VACANCES)

Le participant peut obtenir le remboursement des acomptes et des sommes versées en règlement de l'activité (hors montant de la garantie annulation et des frais de dossier) en optant pour une garantie annulation au moment de la réservation. Nous proposons un service facultatif à prix coutant proposé par notre assureur (MAIF). Le montant de cette garantie annulation doit être réglé impérativement au moment de la réservation et ne fera l'objet d'aucun remboursement. Nous contacter pour tout renseignement et les modalités de mise en place.

Vous pouvez aussi souscrire ce type d'assurance auprès de votre propre assureur.

ASSURANCES & ASSISTANCE RAPATRIEMENT

Les 1000 & UN Loisirs souscrit toutes les assurances de responsabilité civile, professionnelle et individuelle accident pour chaque vacancier, salarié ou bénévole.

Tous nos participants bénéficient également d'un contrat rapatriement en cas de maladie ou accident nécessitant un retour anticipé. Cette décision ne peut être prise que par les professionnels de santé locaux mis en relation avec les spécialistes de l'assistance par l'association.

Contrat MAIF n° 316 666 6 H / Assistance rapatriement : Inter-Mutuelles assistance.

INTERRUPTION DE SÉJOUR DU VACANCIER

Dans le cas d'un problème de comportement mettant en danger le participant lui-même ou le reste du groupe, un retour anticipé pourra être prononcé. Dans ce cas, aucune somme ne sera remboursée et les frais occasionnés par ce retour anticipé seront à la charge exclusive de l'inscrivé. L'exclusion du séjour pour raison comportementale entraîne automatiquement l'annulation à charge de l'inscrivé de la seconde cession éventuellement prévue pour la même période.

FRAIS MÉDICAUX AVANCÉS POUR LE VACANCIER

Ils sont à la charge de l'inscrivé. Dans le cas où l'association a avancé ces frais, une demande de remboursement sera adressée dans les meilleurs délais après le séjour. Dès réception du règlement, l'association enverra la ou les feuilles de maladie/ordonnances pour le remboursement auprès de la Caisse Primaire de Sécurité Sociale ou éventuellement la Mutuelle de chaque inscrivé.

RÉCLAMATIONS

Les réclamations doivent obligatoirement être adressées par écrit à la présidence de l'association Les 1000 & UN Loisirs dans un délai maximum de 30 jours après la fin de l'activité. Une réponse circonstanciée y sera apportée dans les meilleurs délais. En cas de perte d'effet personnel, un geste associatif peut être accordé sur présentation de justificatif(s) dans la limite de 150 € et sous réserve d'une éventuelle prise en charge par notre assureur.

INFORMATIQUE & LIBERTÉS – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées lors de la réservation sont traitées de manière automatisée à travers une base de données que nous gérons directement et exclusivement. En aucun cas vos données ne sont transmises à des partenaires. Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent, et du droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles si vous ne pourriez plus les exercer, en contactant et joignant un justificatif d'identité à contact@les1000etunloisirs.fr.

Vos données personnelles sont collectées afin de pouvoir vous adresser toute documentation se rapportant à nos activités ou projets ainsi que pour gérer vos demandes d'inscription dans nos activités. Elles seront conservées pendant toute la durée de notre relation commerciale et jusqu'à 3 ans après votre dernière inscription. Vos factures et bons de commandes seront quant à eux conservés pendant les durées légales et fiscales de conservation en vigueur.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE (COVID-19)

L'application des protocoles sanitaires en vigueur pour notre activité implique la mise en place de modalités spécifiques de vente des séjours que nous pouvons organiser, notamment :

- une durée fixe des séjours : pas de possibilité de moduler la présence du vacancier (arrivée ou départ décalé) ;
- une majoration de nos tarifs d'un surcoût en lien avec les moyens demandés que nous demandent de mettre en œuvre les protocoles sanitaires réglementant notre activité (moyens de protection et de désinfection ; recrutement d'un référent Covid-19 en plus de l'équipe d'encadrement ; moyens logistiques liés à un éventuel rapatriement collectif... cf notre Charte d'Accueil Covid-19 pour tous les détails) ;
- l'exclusivité d'accueil dans la maison ou dans des modules d'hébergement séparés des autres groupes afin d'éviter le brassage social ;
- des annulations ou reports de séjour de notre part possibles à tout moment en fonction du cadre réglementaire et du contexte sanitaire (notamment : interdiction administrative, modification des dates des vacances scolaires, plusieurs cas positifs dans l'équipe d'encadrement avant le départ et impossibilité de remplacement...)

Cela implique également un engagement fort de l'inscripteur à :

- nous signaler toute problématique médicale chez le vacancier pouvant être considérée comme à risque grave Covid-19 et qui ne serait pas mentionnée dans le dossier d'inscription (ou qui pourrait survenir entre le remplissage du dossier d'inscription et le départ) ;
- ne pas maintenir un départ en séjour si le vacancier a été diagnostiqué ou présente des signes évocateurs d'atteinte par la Covid-19 ou s'il a été en contact avec une personne malade dans les 07 jours précédents le départ ;
- anticiper, avant le départ en séjour, la solution d'hébergement qui serait à activer en urgence dans l'éventualité d'une interruption de séjour en lien avec la Covid-19 (cas avéré, décision préfectorale...) ;
- venir le jour du départ avec tous les documents utiles (notamment l'attestation sur l'honneur Covid 19 jointe avec la convocation). Nous nous réservons le droit de ne pas prendre en charge le vacancier en cas de manquement sur ce point.



**46 rue de la Gare
59930 WEZ-MACQUART**

Téléphone : 03 20 54 91 35

Courrier : contact@les1000etunloisirs.fr

Site web : www.les1000etunloisirs.fr

